

Certification de titre professionnel:

Questions fréquentes

Table des matières

1. Est-ce que je peux emmener du matériel le jour de la certification ?	2
2. Est-ce que je peux avoir accès à mes cours le jour de la certification ? Est-ce que je peux avoir accès à internet ?	2
3. Est-ce que je peux avoir accès au réseau Greta-cfa ?	3
4. Est-ce que je peux savoir à l'avance le thème du sujet ?	3
5. Est-ce qu'il est possible de voir des anciens sujets ?	3
6. Est ce qu'il est possible d'avoir des notes version papier pour l'entretien final avec les jurys?	3
7. Est ce qu'il y aura une pause pendant l'épreuve écrite?	3
8. Est-ce que l'utilisation du portable est interdite?	3
9. Les épreuves écrites ont-elles lieu le même jour que l'oral et mise en situation?	3
10. Est ce qu'il est possible d'utiliser ses écouteurs pour la musique?	3
11. Si on termine avant est ce que nous pouvons sortir?	3
12. Qu'est-ce qu'il se passe se passe si nous arrivons en retard ?	3
13. Est-ce qu'il est possible de rattraper le titre professionnel si j'ai échoué ?	4

1. Est-ce que je peux emmener du matériel le jour de la certification ?

L'organisme de formation a l'obligation de mettre à disposition du candidat inscrit à la session d'examen et des membres du jury les informations, le matériel et la documentation nécessaires à la réalisation des évaluations dans les conditions spécifiées par le référentiel d'évaluation du titre professionnel visé. Les éléments fournis et autorisés sont contenus dans le DTE candidat, ainsi que dans le cadre du RE.

Le jour de la certification, vous avez le droit d'apporter :

- Du matériel de papèterie : stylos, surligneur, effaceur, règle, etc
- Vos EPI
- Une calculatrice pour les formations comptable et comptable assistant
- Vos cours si autorisé (voir question suivante)

Le centre de formation fournit : les feuilles de brouillon, les pochettes, les sous-pochettes, les étiquettes candidats, les sujets.

Tout ce qui est fourni par le centre de formation devra être restitué. Vous devrez rendre tous les sujets et les feuilles de brouillon.

Attention : vous devez impérativement être muni d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire)

2. Est-ce que je peux avoir accès à mes cours le jour de la certification ? Est-ce que je peux avoir accès à internet ?

Cela dépend du Référentiel d'évaluation.

Comptable Assistant	Pendant la durée de l'épreuve, le candidat dispose d'un accès à une documentation professionnelle papier, numérique ou par Internet. La notion de documentation professionnelle papier, numérique ou Internet correspond aux différentes notes ou matrices utilisées en entreprise et formation . Attention : Même si cela n'est pas précisé dans le sujet d'examen, l'utilisation de matrice est bien possible (cf. référentiel d'évaluation).
Gestionnaire Comptable et Fiscal	Pendant la durée de l'épreuve, le candidat dispose d'un accès à une documentation professionnelle papier, numérique ou par Internet et aux matrices et documents de formation. La prise en main du poste de travail, d'une durée de 15 minutes permet au candidat de copier ses fichiers numériques et de prendre connaissance du Dossier Candidat qui lui a été remis. Cette durée de 15 minutes n'est pas comprise dans la durée de l'épreuve de 4 heures. La notion de documentation professionnelle papier, numérique ou Internet correspond aux différentes notes ou matrices utilisées en entreprise. Le candidat travaille à partir des documents fournis. Il utilise Internet pour assurer les recherches documentaires attendues. Pour présenter les travaux attendus le candidat met en œuvre des matrices professionnelles issues de ses recherches sur Internet, acquises en formation ou créées par lui-même. Attention : Même si cela n'est pas précisé dans le sujet d'examen, l'utilisation de matrice est bien possible (cf. référentiel d'évaluation)
Employé Administratif d'Accueil	Accès autorisé à internet. Aucun cours et document autorisé.
Secrétaire Assistant	Accès autorisé à internet. Aucun cours et document autorisé.

3. Est-ce que je peux avoir accès au réseau Greta-cfa ?

Pour toutes les épreuves, il n'y a aucun accès au réseau (arborescence) du GRETA-CFA. Si l'accès aux cours est autorisé, vous devez les avoir dans un autre format : papier ou clé USB.

4. Est-ce que je peux savoir à l'avance le thème du sujet ?

Le sujet de certification est **strictement confidentiel**. Il est sous scellé et sera ouvert le jour de la certification. Aucune personne du centre d'examen n'en a connaissance avant l'ouverture : ni le coordinateur, ni le formateur, ni le conseiller en formation professionnelle.

5. Est-ce qu'il est possible de voir des anciens sujets ?

Les anciens sujets de certification sont strictement confidentiels. Ils sont détruits après chaque examen. Il n'existe pas d'annales de titre professionnel pour cette raison.

Vos formateurs ont une bonne connaissance de ce qui peut être demandé. Vous pouvez considérer que les ECF sont des supports d'entraînement. Ils sont construits de la même manière et vous servent d'exercice.

6. Est ce qu'il est possible d'avoir des notes version papier pour l'entretien final avec les jurys ?

Les notes en version papier ne sont pas interdites mais pas non plus préconisées. Nous conseillons aux candidats de bien travailler leur présentation et d'avoir en mémoire leur dossier professionnel pour pouvoir en parler de manière naturelle.

7. Est ce qu'il y aura une pause pendant l'épreuve écrite ?

Aucune pause n'est prévue pendant l'écrit. La charge de travail à traiter pendant l'épreuve correspond strictement au temps donné. Les seules sorties de salle autorisées sont pour aller aux toilettes et ce, sous surveillance.

8. Est-ce que l'utilisation du portable est interdite ?

L'utilisation du portable est strictement interdite. Les téléphones devront être rangés dans les sacs en mode avion pour éviter tout contact et suspicion de fraude.

9. Les épreuves écrites ont-elles lieu le même jour que l'oral et mise en situation ?

La plupart du temps les épreuves écrites et orales ont lieu sur deux journées différentes. En effet, le jury a besoin de temps pour corriger les écrits avant de recevoir les candidats à l'oral. Le candidat sera interrogé sur sa production écrite.

10. Est ce qu'il est possible d'utiliser ses écouteurs pour la musique ?

Toute utilisation d'écouteurs est interdite. En revanche, les candidats peuvent utiliser des bouchons d'oreilles pour mieux s'isoler du bruit.

11. Si on termine avant est ce que nous pouvons sortir ?

Toute sortie de l'épreuve (sauf toilettes) est définitive. Les candidats peuvent sortir avant en signant la feuille d'émargement pour signifier leur fin de l'épreuve en anticipée.

12. Qu'est-ce qu'il se passe si nous arrivons en retard ?

Tous les candidats devront arriver 15 minutes avant le début d'épreuve et prendre les précautions nécessaires. Nous préconisons d'arriver 30 minutes avant. Ce temps permet :

- L'installation des candidats dans la salle d'examen
- La vérification des identités par le responsable de session

- L'ouverture des sujets d'examens

En cas de retard d'un candidat, le responsable de session apprécie l'opportunité de l'autoriser à passer l'examen sans modifier l'horaire de fin de l'épreuve. Le cas échéant, il faut impérativement prévenir l'accueil du GRETA CFA.

(REGLEMENT GENERAL DES SESSIONS D'EXAMEN POUR L'OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI Arrêté du 21 juillet 2016 paru au J.O. le 28 juillet 2016 avec effet au 1^{er} septembre 2016 modifié par arrêtés du 15 septembre 2016 et du 13 avril 2018).

Toute absence conduit à un échec du titre professionnel.

13. Est-ce qu'il est possible de rattraper le titre professionnel si j'ai échoué ?

L'organisme de formation est dans l'obligation d'organiser, pour les candidats en réussite partielle à l'issue d'une session titre, les sessions d'examen aux certificats de compétences professionnelles (CCP composant ce titre) dans les 12 mois suivants la notification des résultats.

Les candidats qui sont éligibles au rattrapage, doivent contacter le GRETA-CFA pour leur inscription sur une nouvelle session.

Si aucun bloc d'activité n'a été validé, il n'est pas possible d'aller au rattrapage.

Le candidat peut solliciter une inscription à une nouvelle session (selon conditions), mais celle-ci sera à ses frais.